

**RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DU PREAVIS NO 44/91**

Concerne : demande de crédit de Fr.79'000.- pour l'assainissement du bord du lac, côté Nyon de la plage de Promenthoux.

---

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée de l'examen du préavis susmentionné qui s'est réunie au complet le 9 septembre 1991 était composée de Mme J. Marin, MM. C. Anex, E. Jaques, E. Baumann et K.F. Scheufele.

Monsieur H. Schwegler, municipal responsable, nous a rejoint en début de séance à Promenthoux pour répondre à nos questions. Nous le remercions de sa présence.

Après étude du préavis et suite à la discussion que nous avons eue au sein de la commission, nous estimons qu'il n'y a aucune urgence pour le cas cité. La plateforme projetée qui permettrait à une quinzaine de personnes de prendre des bains de soleil nous paraît trop importante et son coût trop élevé pour ce but. D'autre part, elle serait située en partie sous le toboggan, dans l'endroit le moins ensoleillé de la plage, avec un bruit d'eau courant sur le toboggan assez gênant, ce qui laisse à penser qu'elle serait très peu utilisée. Par contre, un assainissement limité aux abords immédiats du toboggan par l'enlèvement des cailloux, la réparation des derniers escaliers et éventuellement un apport de sable nous paraît tout à fait judicieux.

Etant sur le terrain, la commission a examiné l'ensemble de la plage et pense qu'il y a d'autres priorités dans ce secteur. Par exemple :

- 1/ Effectuer la rénovation de la buvette qui devient urgente et absolument nécessaire selon le service d'hygiène.
- 2/ Créer le raccordement à la STEP des eaux usées qui se déversent encore à la plage et sont source de mauvaises odeurs émanant de la grille proche de la terrasse de la buvette.

Proposition :

La commission unanime suggère à la Municipalité de réexaminer le projet à plus long terme pour la zone de la plage en tenant compte des éléments cités ci-dessus dans un ordre de réelle priorité.

## CONCLUSION

En conclusion, la commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

## LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis municipal no 44/91 concernant la demande de crédit de Fr. 79'000.- pour l'assainissement du bord du lac, côté Nyon de la plage de Promenthoux,

lu le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

de refuser le préavis no 44/91 concernant une demande de crédit de Fr. 79'000.- pour l'assainissement du bord du lac, côté Nyon de la plage de Promenthoux, tel qu'il est présenté.

Prangins, le 16 septembre 1991

M. C. Anex



M. E. Jaques



M. E. Baumann



M. K.F. Scheufele



Mme J. Marin (rapporteur)

